

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Karine BEBERT, Messieurs Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Mesdames Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND

Excusés : M. Didier CAMPILLO et M. Guillaume MORAND

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Mme Isabelle AUMAR est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du compte rendu du 27 septembre 2022
2. Transfert de la compétence IRVE au SDES
3. Plan de sobriété énergétique
4. Travaux
5. Décision Modificative n°3
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

2. Transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) au SDES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le SDES a mis en place de nombreuses actions dans le cadre du développement de l'écomobilité sur le territoire du département de la Savoie, dont les plus récentes concernent la réalisation d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Afin d'appréhender au mieux cette thématique cruciale qu'est la mobilité décarbonée, les élus du SDES ont décidé de poursuivre la dynamique en proposant le transfert de compétence des communes au SDES. Cette démarche est une opportunité pour construire une vision collective des besoins de développement en IRVE et sera la base d'aides que la prise en charge à 75% des coûts de raccordement pour les futures bornes issues du SDIRVE.

Sur le territoire du Cœur des Bauges les communes de Lescheraines et du Châtelard ont déjà des IRVE.

Après discussion Madame le Maire demande l'ajournement de cette délibération jusqu'au prochain conseil municipal afin d'obtenir des précisions sur le transfert de cette compétence au SDES.

3. Plan de sobriété énergétique d'Arith

- Madame le Maire informe qu'une sensibilisation va être faite auprès des agents communaux ainsi qu'à l'équipe enseignante sur les usages de consommation : chauffage des bâtiments, éclairage des locaux. Madame le Maire rappelle que la tonne de bois déchiqueté pour l'alimentation de la chaudière a augmenté de 10€. Il est également souligné que la chaudière date de plus de 20 ans. Les entretiens et réparations deviennent de plus en plus fréquents et coûteux.

- Madame Cécile TRAHAND informe les conseillers municipaux que lors d'une intervention technique sur la chaudière, un réglage a été effectué pour que l'eau qui alimente les radiateurs soit baissée de 5 degrés, passant de 80° C à 75° C.
- L'extinction de l'éclairage public est maintenue de 23 h à 5 h conformément aux panneaux d'entrée de la commune.
L'entreprise PORCHERON encourage la commune à faire faire un diagnostic et un inventaire de l'éclairage public qui sur certain secteur n'a jamais été rénové et qui reste très énergivore. Le Parc des Bauges et le SDES pourraient financer ce premier audit qui permettrait d'arbitrer une rénovation par secteur.
- Illuminations de Noël : cette année l'ensemble du conseil municipal a choisi de limiter les décorations basées sur une consommation électrique. Le point lumineux de la commune pour ces fêtes de fin d'année se fera uniquement au niveau de la place Saint-Laurent du samedi 17/12/2022 au dimanche 01/01/2023 de 18 h à 23 h.
Cette année 3 sapins seront installés : Chef-lieu, Bourchigny et Montagny, il est proposé de réaliser des décorations de Noël participatives.
Un communiqué va être rédigé par Madame Bernadette GUEYRAUD invitant les Arithois et Arithois à confectionner des décorations et il sera proposé un moment convivial le samedi 10 décembre afin que chacune et chacun puisse apporter ses réalisations et décorer les 3 sapins mis en place sur la commune. La communication sera faite sur le site de la mairie et sur les panneaux d'affichage.

4. Travaux

- **Montée de Lachat** : Madame le Maire a rencontré Madame DRAN et Mme MANISSOL de Grand Chambéry. Le périmètre de l'étude et dans un deuxième temps des travaux a été redéfini, il concernera uniquement la partie de la Boulangerie LHEUREUX à la Mairie, la Commune n'étant pas en capacité de supporter financièrement des travaux plus importants.
Madame DRAN demande à ce qu'un cahier des charges soit rédigé pour l'AVP et la MO décomposé comme ci-dessous
 - eau et assainissement, pour Grand chambéry
 - réseaux secs pour le SDES
 - montée de Lachat structure et mobilité douce pour la commune
 Au minimum 3 devis seront demandés.

Planning du projet 2022-2023:

Novembre : écriture du cahier des charges par la commission travaux pour la montée de Lachat, structure

Fin novembre/décembre 2022 : réunion des 3 parties (Grand Chambéry, SDES et la Commune) + écriture du cahier des charges de toutes les parties

1^{er} trimestre 2023 : 1^{ère} estimation, arbitrage et plan de financement

2^{ème} trimestre 2023 : lancement de l'appel d'offres, ouverture des plis et choix des entreprises

3^{ème} trimestre 2023 : début des travaux

- **Eglise** : Les travaux avancent normalement. La deuxième tranche se fera en avril comme prévu initialement.
- **Cure** : M. TISSOT (plombier) est venu à la Cure afin de réaliser un devis pour le lot plomberie de l'appartement en rénovation.

5. Décision modificative n°3

Madame le Maire rappelle que l'électricité (mise en conformité) des locaux commerciaux a dû être refaite dans le cadre des nouveaux baux. Le coût engendré par ces travaux n'avait pas pu être anticipé pour le budget 2022.

Une Décision modificative n° 1 avait permis de débloquer 5 000 €, pris sur l'opération signalétique. Actuellement, du devis initial la somme de 17 418.34 euros reste due. Il faut ajouter à cette somme environ 5 000 € pour l'intervention d'ENEDIS, soit 22 418 €.

Madame le Maire propose un virement de 20 000 € sur l'opération locaux commerciaux. Cette somme sera déduite du montant de 50 000 € prévu au budget 2022 pour les travaux de l'appartement de la Cure, sachant qu'une Décision Modificative n° 2 avait débité cette ligne de 4 355 € sur l'opération Mariet.

Madame Le Maire, informe que pour l'année 2023 des arbitrages seront à faire concernant les travaux à réaliser sur la commune. Une réflexion globale sur le patrimoine (bâtiments) de la commune sera également à engager rapidement.

L'ensemble du conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette décision modificative n°3.

6. Questions diverses

- Madame le Maire fait lecture d'un courriel reçu en mairie de Madame BLANCHIN demandant l'agrandissement de l'abri bus, place St Laurent pour protéger les collégiens de la pluie. Madame le Maire avec Monsieur Didier CAMPILLO se sont rendus sur place et ont pu constater la présence sous les lames du plancher en bois d'un grand nombre de déchets, type bouteilles d'alcool et divers emballages.

Madame le Maire et l'ensemble du conseil municipal déplorent ce manque de civisme de la part des personnes fréquentant ce lieu.

Le nettoyage va être réalisé par Monsieur Jean-Claude MORAND, agent communal. Les membres du Conseil municipal proposent d'ouvrir un côté latéral de cet abri et de supprimer un banc afin de libérer de l'espace.

- Monsieur et Madame FOUILLET, lors de leur rencontre du 30 septembre dernier avec Mesdames TRAHAND et AUMAR, ont remis un courrier à Madame Le Maire en demandant que lecture soit faite au prochain conseil municipal. Ce courrier fait suite à une demande de régularisation (DP) concernant les travaux entrepris sur leur propriété du Mariet.

Ils exposent à travers ce courrier les raisons qui les ont amenés à réaliser ces travaux dans leur chalet situé au Mariet et leur étonnement quant à cette demande de régularisation puisque d'autres travaux seraient réalisés sans autorisation sur les sites du Mariet et de Montorset.

- Ecole : Monsieur Antoine VERCAUTEREN reprendra son poste après les vacances de la Toussaint à mi-temps (jeudi vendredi) sans la direction. Madame Tiphaine GIANSETTO assurera le remplacement les lundis et mardis. Madame Séverine LAZZARONI reprendra la direction de l'école pour cette année scolaire 2022-2023.

Mercredi 26 octobre une réunion du RPI Arith, St François, Le Noyer, est programmée. L'ordre du jour concerne la convention avec l'école de Lescheraines au sujet du calcul des frais de scolarité pour les enfants de petite et moyenne section.

- Octobre rose – Un drapé rose a été installé sur la façade de la mairie. Le conseil municipal remercie les bénévoles (don du tissu et couture) qui ont participé à la réalisation de cette action.
- Madame le Maire rappelle la cérémonie du vendredi 11 novembre à 10 heures.
- Prochain conseil municipal le 22 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Isabelle AUMAR

